

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

COMPTE RENDU SUCCINCT
Conseil Municipal
du 12 septembre 2016 à 19 heures

Président de séance : Monsieur Alain ARCHIER, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présent(s) : ARCHIER Alain, POULENARD Guy, THOMAS Irène, BRUNON Doriane, GIRARD Patrice, GOURDON Chrystelle, GUYOT Laurent, MARSEGUERRA Marcel, MAYOUD Martine, PEYRARD Georges, RAMEAU Maryse, REVOIL Lyliane.

Excusé(s) : ROUX Michel, DUMAS Christine.

Absent(s) : BLACHE Jean-Paul.

Pouvoir(s) :

Monsieur Alain ARCHIER, Maire ouvre la séance ordinaire publique à 19 heures.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

M. Laurent GUYOT, Conseiller Municipal est désigné secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2016 065 : Participation financière transport piscine – Ecole Publique

Le Conseil Municipal donne son accord sur la participation à hauteur de 50 % du coût total pour les transports de la session « piscine » relative à 10 séances du 12 septembre au 28 novembre 2016 pour 31 élèves de l'Ecole Publique.

Selon un devis de la Régie des transports d'Annonay Agglo, le coût du transport pour une séance s'élève à 75 € soit un montant total de 750 €.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2016 066 : Participation financière transport piscine – Ecole Privée St Joseph

Madame Irène THOMAS, Adjointe fait part au Conseil Municipal que l'Ecole Privée St Joseph de notre commune renouvelle sa demande de participation financière

Selon un devis de la Régie des transports d'Annonay Agglo, le coût du transport pour une séance s'élève à 75 € soit un montant total de 750 €.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2016 066 : Participation financière transport piscine – Ecole Privée St Joseph

Le Conseil Municipal donne son accord sur la participation à hauteur de 50 % du coût total pour les transports de la session « piscine » relative à 10 prévues du 05 décembre 2016 au 13 mars 2017, pour 44 élèves de l'Ecole Privée.

Selon un devis de la Régie des transports d'Annonay Agglo, le coût du transport pour une séance s'élève à 75 € soit un montant total de 750 €.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2016 067 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2015 – Syndicat des Eaux des Cantons d'Annonay et de Serrières

Le conseil municipal approuve le rapport annuel, au titre de l'année 2015, sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du Syndicat du Syndicat des Eaux des cantons d'Annonay et de Serrières

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 15.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le 13/09/16, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Alain ARCHIER

